**BAILLARGUES SCENES ATTITUDES FESTIVAL THEATRE AMATEUR**

**REGLEMENT**

**Art.1 :** Le CD34 en partenariat avec la mairie de Baillargues organise un festival de théâtre amateur appelé « **Scènes attitudes»** ouvert aux compagnies affiliées à la FNCTA. Les comédiens participants doivent être licenciés.

**Art.2 :** La sélection des spectacles est faite par un jury, composé d'amateurs désignés par le comité d’organisation. Un enregistrement vidéo du spectacle complet devra être fourni, ainsi que les dates de représentations où le spectacle pourra être vu.

**Art.3 :** La priorité est donnée aux comédies.

**Art.4 :** Les troupes doivent s’adapter aux conditions techniques d’installation définies par le responsable technique de la salle. Les troupes fourniront les fiches techniques et les plans de feux.

**Art.5:** Les compagnies doivent fournir tout document nécessaire à la communication (photos libres de tout droit, affiches, programmes…)

**Art.6 :** Le paiement des droits SACD est à la charge de l’organisation. Une fois retenue, la troupe doit nous faire parvenir son autorisation de jouer. Le défraiement s’élève à 300€.

**Art.7 :** Les compagnies retenues doivent collaborer étroitement à l’information et la promotion de leur spectacle en relation avec l’organisation.

**Art.8 : Les conditions d'accueil :** Le CD34 assure le repas de la compagnie, le jour de la représentation.

**Art.9** : Les troupes sélectionnées s’engagent à jouer un extrait de leur pièce le jour de l’inauguration.

**Art.11 :** L’inscription sous–entend l’adhésion à tous les articles de ce règlement